

# CRÉDITS D'IMPÔT POUR DONS DE BIENFAISANCE

## GRILLE D'ESTIMATION



### Combien vous coûte votre don après déductions fiscales?

Votre don au Fonds de développement de l'ÉTS pourrait vous donner droit à des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux non remboursables.

Voyez l'estimation du coût réel de votre don au tableau suivant.

Pour discuter avec nous de dons planifiés, sous forme de legs testamentaire ou assurance-vie, par exemple, prenez rendez-vous avec un membre de notre équipe.

[fdets@etsmtl.ca](mailto:fdets@etsmtl.ca)  
ou **514 396-8990**

## DE QUELS AVANTAGES FISCAUX POURREZ-VOUS BÉNÉFICIER ?

Don mensuel	Don annuel	Déductions provinciales estimées	Déductions fédérales estimées	Coût réel du don annuel
100 \$	1 200 \$	280 \$	320 \$	600 \$
50 \$	600 \$	136 \$	146 \$	318 \$
25 \$	300 \$	64 \$	59 \$	177 \$
10 \$	120 \$	24 \$	18 \$	78 \$
5 \$	60 \$	12 \$	9 \$	39 \$

Ce document doit être utilisé à titre indicatif seulement et ne peut être considéré comme une garantie de déductions fiscales lors de la production de vos déclarations. Le calcul est basé sur les déductions fiscales actuellement disponibles au Québec et au Canada pour des dons en espèce d'un maximum de 75 % du revenu net. Tout changement dans les lois fiscales en vigueur pourrait entraîner une modification de ce calcul.

Dernière mise à jour : 23 février 2015